

COMMUNE DE PIROU
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 FEVRIER 2013 à 20H30**

Date de Convocation : 19 février 2013 – **Date d’affichage** : 5 mars 2013

Le vingt-sept février deux mil treize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s’est réuni sous la présidence de Monsieur AUGRANDJEAN Noël, Maire de PIROU.

Etaient Présents : MM. Noël AUGRANDJEAN, Michel CHALLE, Mmes Agnès NAVET, Denise BERTRAND MORSALINE, MM. Gabriel LALLEMAND, Alain GIARD, Mmes Noëlle LEFORESTIER, Marie-Christine MASSU, MM. Jean – François COSNEFROY et Olivier NORMAND.

Pouvoir : Mme Françoise DE PIERREPONT représentée par Michel CHALLE
M. Wilfried RYCKEBOER représenté par Jean-François COSNEFROY
Mme Ghislaine LEFEUVRE représentée par Denise BERTRAND
MORSALINE

Absentes : Mmes Nathalie LEBRETON, Laure LEDANOIS

Secrétaire de séance : Mme Denise BERTRAND MORSALINE

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

A propos de la Foire aux Bulots – Madame LEFORESTIER estime que le mot « sanctionne » n’est pas adapté dans la phrase « Monsieur DELAUNEY **sanctionne** que les recettes prévisionnelles ont été envisagées à minima afin de laisser une marge de manœuvre au budget 2013 et qu’il est possible que ces recettes soient plus élevées ». Il est souhaité que ce mot soit remplacé par « précise ».

Après cette mise au point le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité

Information :

Suite aux articles publiés dans la presse au sujet de la situation de l’entreprise Barbelenet, Monsieur le Maire précise au conseil qu’il avait été informé de ces problèmes et qu’il a pris contact avec le Comité Régional des pêches. Ce dossier étant remonté au ministère un courrier précisant la suite à donner sera transmis via la préfecture.

Mme Navet précise que cette réglementation existe depuis de nombreuses années, que chaque activité nécessite une licence qui n’est pas transmissible automatiquement.

Le Conseil Municipal s’inquiète de cette situation.

ORDRE DU JOUR :

1. Plan de gestion Espace Naturel sensible des Dunes de Pirou

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu’un dossier de consultation relatif au plan de gestion de l’espace naturel sensible des dunes de Pirou a été mis à leur disposition. L’avis du conseil municipal est sollicité par le Conseil Général sur le plan de gestion proposé. Le projet comporte notamment l’extension des zones de

préemption avec une liaison entre Armanville et la limite urbanisée de Pirou Plage, quelques modifications des limites de ces zones ; des études d'aménagement sont également proposées dont les abords du camping, le parking d'Armanville et celui de la Bergerie.

Au sujet du parking de la Bergerie, Madame Bertrand précise qu'une canalisation d'alimentation en eau de mer de la zone conchylicole traverse celui-ci et qu'il conviendra d'en tenir compte.

Madame Leforestier regrette que le parking de Geffosses soit supprimé. Elle précise que la Cale Sud n'est pas notée sur le plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce dossier présenté par le Conseil Général et souhaite participer au développement de ce projet.

2. Projet de lotissement communal à Pirou Pont

Monsieur le Maire rappelle que les terrains communaux sis à Pirou Pont en continuité du Bois des Broches sont classés en zone U constructible au PLU et qu'il pourrait être envisagé dès maintenant de créer un lotissement communal de quelques parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition et charge Monsieur le Maire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de faire toutes les études et de constituer les dossiers nécessaires à la réalisation de ce projet.

Monsieur Lallemand précise qu'une étude avait été faite lors de la création du premier lotissement et que cinq lots avaient été envisagés.

3. Foire aux bulots

Une association de soutien à la foire aux bulots étant en cours de création. Monsieur le Maire propose de lui verser une subvention exceptionnelle de démarrage de 500€. L'association aura comme objectif de participer au financement, de conseiller la Mairie et la société Carpe Diem sur des nouvelles idées ainsi qu'organiser le loto à plus ou moins long terme.

Monsieur Lallemand précise que pour cette année, l'espérance sportive envisage de faire le loto et souhaite que l'association de soutien à la foire aux bulots s'en occupe à partir de 2014.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Galleteau, représentant de cette future association, qui informe le conseil qu'il y a un mois, il a été décidé la création de cette association, à ce moment-là, il ne savait pas que l'ES Pirou envisageait de continuer le loto. Il souligne que le loto sera organisé cette année par l'association ES Pirou.

Monsieur le Maire informe le conseil que des embauches temporaires seront faites directement par la commune pour assurer le service des parkings.

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de démarrage de 500€ sous condition de la création de cette association
- le recrutement de contractuels en CDD pour les parkings.

4. Acquisition E-MAGNUS et démarches dématérialisation

Suite à la dématérialisation prévue en 2014, Monsieur le Maire signale que les logiciels MAGNUS utilisés actuellement ne seront plus compatibles ; il est nécessaire de les changer et de passer à la version E.MAGNUS. La société Berger Levrault MAGNUS a présenté un devis d'un montant maximum de 2900€ HT, formations comprises, pour le remplacement des logiciels et de 2006.49€ HT pour la maintenance.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier et à régler la dépense correspondante qui sera inscrite au budget 2013.

5. Salle polyvalente – Tarif école Notre Dame de Créances

Monsieur Augrandjean informe le conseil que l'école Notre Dame de Créances a demandé un tarif préférentiel pour la location de la salle polyvalente le 6 avril 2013 pour un spectacle.

Le conseil, à l'unanimité, décide le maintien du tarif en vigueur pour la location de la salle.

6. Travaux

a) Résultats consultation toiture Proxi

Suite à la décision du conseil municipal du 23 janvier dernier, des consultations concernant la réfection de la toiture du local de stockage du magasin Proxi ont été faites. Trois entreprises ont été sollicitées, deux ont répondu, la proposition la mieux disante est celle de Créances Toitures d'un montant de 3022.96€ TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par Créances toiture.

Monsieur Challe informe le conseil qu'une infiltration d'eau a été constatée sur la toiture du magasin. La fuite se situe sur l'ancien bâtiment. Le conseil municipal décide de demander à l'entreprise réalisant les travaux ci-dessus de rechercher et de remédier à ce problème.

b) Salle polyvalente – travaux pour mise en conformité

Monsieur le Maire précise que la porte se situant entre la salle polyvalente et le cinéma sera remplacée par l'entreprise Lepetit, comme demandé suite à la visite de sécurité, ceci dans le cadre du marché.

Des devis étant demandés pour le remplacement de la porte de l'issue de secours extérieure Mme Bertrand signale que la porte d'accès à la scène qui date de la construction nécessite également d'être remplacée car il y a une forte déperdition de chaleur.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, une consultation sera faite pour ces deux portes.

7. Modification PLU : résultats consultation Cabinet d'études

L'analyse des offres n'étant pas achevée, la question est reportée à un conseil ultérieur.

8. Location Logement communal 10, rue des écoles n° 5

Madame Navet informe le conseil que le logement n°5, du 10 rue des Ecoles a été loué à Madame RIGOT Audrey depuis le 15 février.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil, à l'unanimité valide la location de ce logement à Madame RIGOT Audrey à compter du 15 février 2013 pour un loyer mensuel de 200€.

Madame Navet avise le conseil qu'un courrier a été envoyé à l'ensemble des locataires du 10 rue des Ecoles car on déplore une grande quantité de mégots dans la cour.

Madame Navet annonce au conseil que les locataires des logements communaux sis 1 rue des Bulots et 4 place des Bocagers rencontrent des problèmes de réception de la TNT, il est nécessaire d'assurer le dépannage d'une antenne et le remplacement de l'autre. Des devis ont été demandés, le premier s'élève à 82.80€ TTC pour le logement de Madame Langevin et le deuxième à 388.60€ TTC pour le logement de Madame Bothereil. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise DL Dépannage.

9. Réforme des rythmes scolaires

Suite au décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires et, après concertation avec le conseil d'école, les représentants de la commune et les instituteurs, il a été demandé de reporter la réforme des rythmes scolaires en 2014.

Monsieur Challe précise qu'il faudrait voir avec le conseil général s'il y aurait des incidences sur le transport scolaire.

Le conseil estime qu'il convient de prendre suffisamment le temps pour s'organiser et souhaite une concertation avec les autres communes du secteur.

Le conseil après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de reporter la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

10. Questions diverses

A. Retrait DM5 du 23 janvier 2013

Lors du conseil municipal du 23 janvier 2013, une délibération a été prise concernant une décision modificative budgétaire n°5 pour la prise en compte du FNGIR définitif. La préfecture dans un courrier du 18 février 2013, demande de procéder au retrait de cette délibération (la date limite pour les décisions modificatives étant fixée au 21 janvier).

En conséquence, le conseil décide, à l'unanimité, de retirer cette délibération et d'en tenir compte lors de l'élaboration du budget primitif de 2013.

B. Complément délibération acquisition de terrain station de relèvement village de Bourgogne

Afin de compléter la délibération du 3 novembre 2010 relative à l'acquisition du terrain nécessaire à la station de relèvement au village de Bourgogne et à la demande du notaire, la précision suivante doit être apportée : les parcelles concernées sont en section AK numéro 125 et 126. Le conseil, à l'unanimité, décide de compléter la délibération du 3 novembre 2010 comme indiqué ci-dessus.

C. Sondages Cale de la Bergerie et Cale Sud

Monsieur Challe a contacté la société Fondouest devant réaliser les sondages de sol pour connaître la programmation des travaux. Ceux-ci interviendront semaine 12 à partir du 18 mars compte tenu des coefficients de marée et de la disponibilité du matériel.

Les pêcheurs professionnels seront avisés dès que la date exacte sera connue.

D. Centre de Loisirs (CLSH)

Monsieur Challe informe le conseil municipal de l'avancement du chantier et que suite à la réunion du 19 février 2013, il a été constaté que les doublages existants étaient en très mauvais état suite à de nombreuses infiltrations et zone d'humidité (surtout aux endroits des pièces d'eau). L'architecte ainsi que l'économiste présents ont demandé que soit déposé tout ce doublage qui à l'origine devait être conservé. Il a été demandé à l'entreprise Bosché un devis sur les bases de son marché. Celui-ci s'élève à 2540.30€ TTC pour la dépose, l'évacuation et le recyclage d'environ 200m². Le conseil municipal, à la majorité (pour : 12 ; abstention : M. Giard) autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché conclu avec la SARL BOSCHE.

E. Plantations cimetièrè

Madame Bertrand rappelle au conseil les plantations restant à réaliser au cimetière et présente les devis établis par l'entreprise Lemoigne paysage :

- Un premier devis de 269.78€ TTC concerne la fourniture d'arbustes pour achever l'aménagement du site du Columbarium.
- Le second d'un montant de 649.43€ TTC pour l'aménagement d'une haie fleurie à l'entrée et pour le remplacement de la haie de thuyas dont le déplacement avait été prévu.

Elle précise que les travaux seront réalisés en régie par les services techniques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces projets et autorise Monsieur le Maire à signer les devis proposés par l'entreprise Lemoigne Paysage.

F. Concessions au cimetière

Madame Bertrand signale que le nombre de places disponibles étant limité, il pourrait être envisagé de diminuer l'allée centrale qui n'est pas empruntée par les véhicules funéraires afin de créer une nouvelle rangée de concessions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition. En ce qui concerne le projet de créer une rangée de concessions le long de la Grange de Dîmes à la place de la haie, celui-ci est momentanément abandonné.

G. TNT

Suite à de nombreux problèmes rencontrés avec la TNT, une réclamation a été faite auprès du Conseil Général qui a adressé le 11 février un courrier à Madame le Ministre de la culture et de la communication afin d'avoir des réponses à ces problèmes.

H. Formation ERDF – GRDF prévention des risques du personnel communal

M. Challe informe le conseil qu'une réunion de formation sur les risques liés à la prévention sur les dommages aux ouvrages gaz et électricité en concession aura lieu le vendredi 1^{er} mars dans les locaux de la mairie. Cette formation a été proposée lors de la rencontre SDEM 50 ERDF à Lessay le 29 novembre 2012 et celle-ci à titre gracieux. L'ensemble des services techniques y seront présents ainsi que trois personnes de la commune de Lessay et deux de la communauté de communes.

I. Mielles d'Armanville

Monsieur Challe indique au conseil que des problèmes d'inondations ont eu lieu sur un secteur maraîcher à Armanville. Le problème viendrait d'une canalisation rejetant l'eau sur l'estran qui se bouche. Après contact avec les services de la DDTM, ces derniers ont organisé une réunion entre les différents services concernés et ont tenu informée la commune de Pirou.

Il a été demandé à la commune de faire une demande d'intervention sur l'estran à la sous-préfecture, celle-ci a souhaité qu'un dossier plus complet lui soit fourni (cheminement des engins, numéro d'immatriculation, positionnement de la dune dégradée, lieu d'extraction du sable pour comblement).

D'autre part, la commune prendra contact avec le propriétaire du terrain dunaire ainsi qu'avec les maraîchers pour voir comment régler ce problème d'évacuation à l'avenir avec l'appui des services de l'Etat.

J. Clôture lotissement des Chardons Bleus

Monsieur Challe informe qu'il a reçu un habitant du lotissement des Chardons Bleus concernant la réalisation des clôtures car il apparaît un écart financier entre la somme octroyée par la commune et le montant du devis présenté par ce particulier. La question sera revue ultérieurement après contrôle des coefficients d'actualisation du marché concernant ce lot.

TOUR DE TABLE

Monsieur Giard demande un comparatif de 2010 – 2011 – 2012 sur la consommation électrique des mobiles-homes du camping.

Monsieur Challe signale que les services techniques ont contrôlé l'ensemble des coffrets de branchement électrique et ont trouvé certaines anomalies.

Madame Leforestier signale qu'au 15 décembre l'électricité n'était pas coupée.

Madame Leforestier annonce que la semaine dernière a eu lieu une semaine de poésie avec les Pirouésies. Cette semaine c'est très bien passée.

Madame Leforestier demande des nouvelles au sujet du permis de construire de l'EURL l'Eventard. Monsieur le Maire répond que l'accord est arrivé ce matin-même. Il précise qu'une pétition a été faite à l'encontre de ce projet.

Le conseil regrette que la réglementation permette de telles installations agricoles dans une zone proche des habitations.

Madame Leforestier souhaite savoir qui a pris en charge les frais de géomètre concernant le bornage du terrain de M. Fabrice Travers village la Brunetière. Monsieur le Maire l'informe qu'ils ont été pris en charge par la commune au même titre que les autres bornages où la commune est impliquée.

Madame Leforestier souhaite connaître le montant des subventions auxquelles la commune pourra prétendre concernant les travaux de la future Mairie. Les chiffres lui seront donnés lors du prochain conseil.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion du conseil municipal pour le vote des budgets est prévue le vendredi 29 mars prochain à 9h00, sous réserve de la réception des chiffres fournis par l'Etat et de la disponibilité du trésorier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

L'Adjoint,
Michel CHALLE